



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Affaire suivie par : **Jean-François BUCHER**

Direction de la Santé Publique

Pôle santé environnement

Unité Départementale de Seine Maritime

Rouen, le 17 février 2025

Courriel : jean-francois.bucher@ars.sante.fr

Tél. : 07 61 08 09 56

Réf. : M:\DSP-DIRECTION-SANTE-PUBLIQUE\DSP-SANTE-ENVIRONNEMENT\UD-76\EAU\EAU POTABLE\200_collectivités UGE\MRN\Secteur Elbeuf\Dup\Orival\Dossier EP\Projet acte réglementaire Orival.docx

Réf : Projet acte réglementaire.doc

Objet : Captages d'Orival

Le document ci-après constitue un **projet** d'acte réglementaire. **Il ne constitue en rien un acte réglementaire définitif.**

Il a été élaboré à partir des documents contenus dans le dossier d'enquête publique ainsi que de la consultation des services de l'état et partenaires (Agence de l'Eau, Collectivités, Exploitants, Conseil Départemental, ...) en lien avec la protection de la ressource. Il ne fait état, que des éléments mis à jour à ce stade de l'instruction du dossier.

Ce projet a pour objet de donner un aperçu du futur arrêté préfectoral qui délimitera les périmètres de protection du point d'eau et fixera les prescriptions afférentes au droit de chaque périmètre.

Il pourra être modifié au vu des remarques et observations notées dans le registre d'enquête publique et également celles précisées dans le rapport du commissaire enquêteur ou bien tout document ou information reçus dans le cadre de l'enquête publique.

Il fera par la suite l'objet d'une présentation auprès du **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)** pour avis.

A l'issue de ces consultations, le Préfet autorisera ou non par arrêté préfectoral la Déclaration d'Utilité Publique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'agence régionale de Santé de Normandie au pôle santé environnement sur le site de Rouen, Monsieur Bucher Jean-François en charge de l'instruction de ce dossier.